

**Intervention de Valérie CHAMPION,
Présidente de la CDAPH, lors de la signature de convention de partenariat
MDPH/AGEFIPH**

L'insertion professionnelle des personnes handicapées est un enjeu essentiel.

Depuis son démarrage en 2006 et jusqu'à la fin 2009, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) que je préside a reconnu la **qualité de travailleur handicapé à près de 8000 personnes** sur les 16 000 bénéficiant de droits ouverts à la MDPH. **L'orientation professionnelle a représenté en 2009 près de 13% des décisions de la CDAPH** sur un volume global de l'ordre de 15 000 décisions. Ces chiffres permettent de mesurer **l'importance de la question de l'emploi et l'orientation professionnelle des personnes handicapées.**

Au plan qualitatif, j'observe également des évolutions importantes :

-Tout d'abord, la CDAPH confirme le **besoin, pour beaucoup de personnes handicapées, d'être accompagnées dans la recherche d'un emploi** par un service qualifié. En 2007, 500 personnes environ étaient concernées par un appui dans leurs démarches. A la fin 2009, dans la continuité de l'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire, la CDAPH a identifié **plus de 900 personnes nécessitant un appui dans leurs démarches d'insertion professionnelle.**

-La seconde évolution importante réside dans la participation assidue de partenaires plus nombreux autour de la MDPH, au fonctionnement de l'équipe pluridisciplinaire afin de **mieux évaluer les pistes d'orientation professionnelle à proposer aux personnes handicapées.** Ce réseau de partenaires contribue à améliorer la qualité des réponses faites aux usagers.

La convention signée aujourd'hui avec l'AGEFIPH donne des outils supplémentaires pour améliorer la recherche des solutions pour aider à l'insertion professionnelle notamment par la prestation « **Appui à Projet** ».

Je crois cependant qu'il reste un enjeu fondamental : **éviter une rupture dans la transition** entre les dispositifs pour jeunes et les dispositifs pour adultes handicapés. La convention avec l'AGEFIPH entend y contribuer par la mise en place d'actions innovantes pour l'information des jeunes et de leurs familles sur les dispositifs d'insertion professionnelle.

Dans le cadre d'un projet européen, **j'ai impulsé le Conseil général de la Vienne** à participer avec le Maine-et-Loire, l'Eure-et-Loir, et trois autres départements hongrois, à un projet d'échanges de savoirs, de pratiques et d'expérimentations dans le domaine de l'insertion professionnelle.

La problématique des jeunes (16 à 25 ans) a été immédiatement identifiée. En effet, **il est essentiel de favoriser leur insertion sociale et professionnelle** afin d'éviter la perte des acquis et des bénéfices des dispositifs de scolarisation ou éducatifs.

En totale cohérence avec la politique du Département, la notion de « **Parcours d'Insertion** » a été mise en avant dans ce projet car il permet de souligner les points de rupture et de blocage dans ce cheminement.

Je souhaite vivement que l'ensemble des évolutions en cours se poursuive car nous savons tous que l'accessibilité à l'emploi des personnes handicapées peut être souvent très compliquée.

J'ai le plaisir de vous informer que, pour commencer, **20 livrets d'information édités en braille** nous seront offerts par la mutuelle Intégrance dans le cadre du partenariat que nous avons signé.

Dernière bonne nouvelle du jour, le site Internet de la MDPH 86 sera lancé en mars prochain !